

Séance du 22 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux octobre à 18 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie DE ALMEIDA, Maire.

Présents : Mrs-Mmes DE ALMEDIA. CARLE. DORION. BOYAVAL. C. MINET. VIOLLETTE. FROIDURE. F. TOURNEUR. CAUX. BOYAVAL. M. ROYNEAU. PETIT. BARBIER. BRAILLY. SAUVE.

Absents excusés : M. HUET Julien donne pouvoir à Mme DORION Marie-Micheline
Mme SOYER Gratiella donne pouvoir à Mme DE ALMEIDA Sylvie

Madame BOYAVAL Muriel a été nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire après avoir procédé à l'appel des membres du conseil municipal donne lecture de l'ordre du jour.

- ✚ Point Commission Finance
- ✚ DM Budget Communal
- ✚ Admissions en Non-Valeur
- ✚ Modification du tableau des effectifs
- ✚ Convention Antargaz
- ✚ Convention Agence Communale La Poste
- ✚ Convention FDE
- ✚ Budget assainissement travaux et décision modificative
- ✚ TEOM 2021
- ✚ Dégrèvement ordure ménagères 2021
- ✚ Prestataire informatique
- ✚ Questions diverses

1. Point Commission Finances

Madame le Maire donne des précisions sur l'exécution budgétaire depuis le 01/01/2020 et explique les dépassements de crédits.

2. DM Budget Communal

A l'unanimité, le conseil municipal, oui l'exposé de Madame le Maire notamment qu'un certain nombre de dépenses engagées sur 2019 n'ont pas été inscrites dans les Restes à Réaliser 2019, et de fait, non reprises au Budget Primitif 2020 accepte la décision modificative suivante :

Fonctionnement

Article (Chap.) -Opération	Montant
Dépenses de fonctionnement	
023 : Virement à la section d'investissement	+ 36 000,00€
Recettes de fonctionnement	
7381(73) : Taxe Addit.droits de mutations	+ 13 000,00€
74121(74) : Dotation Solidarité Rurale	+ 19 000,00€
752 (75) : Revenus des immeubles	+ 4 000,00€
Dépenses d'investissement	
21318 (21) :	+ 36 000,00€
Recettes de fonctionnement	
021 : Virement de la section de fonctionnement	+36 000,00€

3. Admissions en Non-valeur

A l'unanimité le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur des créances présentées par Madame Martine HABARE, cheffe de poste du CFP de Flixecourt.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre, le Conseil municipal décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande n° 4503420211/2020 et 4189260211/2020.

4. Modification du tableau des effectifs

A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer les postes suivants :

- Adjoint technique principal 1^{ème} classe sur un 35/35^{ème} au 01/12/2020.
- Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe sur un 18/35^{ème} au 01/12/2020.

5. Convention Antargaz

Madame le Maire donne lecture du projet de convention visant à mettre à disposition du concessionnaire Antargaz de terrain pour l'installation de cuves de stockage, indispensables à la distribution publique de propane.

Monsieur TOURNEUR vote contre.

L'ensemble des autres conseillers présents décide d'autoriser Mme le Maire à apposer sa signature sur cette convention.

6. Convention Agence Communale La Poste

Mme le Maire explique avoir reçu Mesdames Bonnetien et Philibert, toutes les deux déléguées aux relations avec les territoires. Elles ont fait part des risques de fermeture à terme de l'agence postale à cause d'une fréquentation en baisse de 30% entre 2017 et 2019. Elles proposent à nouveau la création d'une agence postale communale en garantissant :

- Versement mensuel de 1046€ / mois entre la première et la 9^{ème} année, renouvelable deux fois soit une présence postale financée jusqu'en 2047
- Indemnités exceptionnelles d'installation de 3 x 1046€
- Travaux financés à 80% pour un plafond de subvention de 40 000€

- Travaux de mise en sécurité à 80% (Alarme, vidéo-surveillance...)
- Mise à disposition par la Poste d'un point numérique à destination des usagers (ordi-scan-imprimante) d'une valeur de + - 6000€
- Changement de tout le mobilier de bureau.

Mme Royneau Maria demande ce que cache cette offre ? Mme le Maire précise que selon elle cela ne cache rien et qu'au contraire cette offre permettra de pérenniser cette offre.

M. Tourneur demande si cela permettra de couvrir les charges.

M. Caux demande si on peut espérer avoir un distributeur.

Mme Viollette demande si la commune dispose d'un local. Mme le Maire précise que la Poste nous appartient et que le bureau actuel est très grand et qu'il sera possible d'y aménager quelque chose. Ingrid estime que c'est très bien et que ça maintiendra la Poste dans la commune.

Mme Royneau demande ce qu'y gagne le Poste...Mme le Maire précise que sans doute des départs en retraite ne seront pas renouveler et que si la fréquentation est sur 12h, la poste paye un salaire de 35h.

Mme Brailly demande s'il sera possible d'aménager les horaires pour ne pas ouvrir uniquement l'après-midi.

Eric Petit précise que l'année dernière ils avaient déjà affirmé que Saint-Ouen allait fermer et qu'il faut en profiter pour maintenir ce bureau de Poste.

A l'unanimité, l'Assemblée délibérante décide de la création d'une agence postale.

7. Convention FDE

Le 07 juin 2019, la Fédération Départementale de l'Energie a organisé une manifestation rassemblant ses adhérents à l'occasion de son 50^{ième} anniversaire.

A l'issue de cette manifestation la fédération a souhaité lancer un appel à projet visant à compenser l'empreinte carbone de l'organisation de cette journée.

Madame le Maire expose que la commune de Saint-Ouen a répondu à cet appel à projet comme 46 communes du département et que le projet de notre commune est un des sept projets qui ont été retenus.

- Par conséquent, Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention avec la FDE par laquelle seront implantés 400 arbustes visant à constituer une ceinture végétale autour de l'école sur une longueur de 200 mètres linéaires.
- Madame le Maire précise que les plantations seront réalisées le 20 novembre 2020 à partir de 10h45 et qu'une animation pédagogique en concertation avec l'équipe enseignante sera mis en place avant et après la plantation pour sensibiliser les enfants à la place de l'arbre dans le changement climatique.

Oui l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise la signature de ladite convention avec la FDE

8. Budget assainissement travaux et décision modificative

Les travaux sur la RD 159 réalisés par le département ont nécessité la réhausse des tampons qui permettent l'accès au réseau d'assainissement. N'ayant pas eu connaissance de ces travaux au moment de la réalisation du budget, Mme le Maire n'a pas pu proposer l'inscription des crédits au vote du budget primitif.

Des travaux doivent également être entrepris sur le réseau Rue Ambroise Croizat pour éviter que des reflux apparaissent dans les jardins à cause de canalisations plus basses que les réseaux de collecte des rues.

C'est pourquoi aujourd'hui Mme le Maire propose de rectifier le BP comme suit :

DM N°1

Dépenses d'investissement

21532 (21) Réseaux d'assainissement :	+ 25 000,00€
21562 (21) Service d'Assainissement :	- 25 000,00€

A l'unanimité l'Assemblée délibérante accepte ces travaux et la décision modificative n°1.

9. Délégation de service public réseau d'assainissement à renouveler

Le contrat de délégation du Service Public d'assainissement collectif (réseaux de collecte) arrive à échéance le 31/08/2021.

Mme le Maire demande donc au conseil municipal de s'exprimer sur sa volonté de maintenir une DSP pour la gestion du réseau de collecte des eaux usées sur la commune ou sur une éventuelle prise en charge communale de ce réseau par l'intermédiaire d'une régie communale.

Mme Royneau estime que l'on n'a pas les compétences pour gérer l'adduction d'eau potable en régie communale. M. Carle précise que nous n'avons pas le matériel et les moyens.

Le conseil municipal se prononce favorablement et à l'unanimité en faveur d'une nouvelle délégation de service public pour la distribution d'eau potable et la gestion de son réseau.

10. Convention désignation d'un AMO Assistant à Maitrise d'ouvrage commun aux communes de Saint-Ouen / Saint-Lèger / Berteaucourt

Mme le Maire propose de délibérer favorablement à une proposition de convention afin de désigner un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement à la procédure de passation de groupement d'un nouveau contrat de délégation de service public.

Cette convention avec les communes de Saint-Léger-lès-Domart et Berteaucourt-les-Dames permettra d'optimiser les modalités d'organisation des prestations et de réaliser des économies d'échelle.

Le conseil municipal se prononce favorablement à cette mutualisation et autorise Mme le Maire à signer les documents se rapportant à ce groupement entre les trois communes.

11. TEOM 2021

A l'unanimité le conseil municipal décide de reporter sa délibération du 29 juin 1999 créant la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le territoire de Saint-Ouen afin que le SMIRTOM du Plateau Picard Nord puisse se substituer à la commune pour le prélèvement de la TEOM puisque la compétence ordures ménagères lui a été déléguée par la Communauté de Communes Nièvre et Somme.

Cette délibération prendra effet au 01/01/2021.

12. Dégrèvement ordures ménagères 2021.

M. Carle informe le conseil municipal que des demandes de dégrèvements ont été faites en Mairie concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il précise cependant que la commune n'est plus compétente en la matière et qu'il convient désormais pour nos habitants de faire ces demandes auprès du SMIRTOM Plateau Picard Nord.

13. Prestataire informatique

Le contrat de prestation informatique arrivé à échéance. A ce jour la commune paye plus de 3 600€ / trimestre. Une première entreprise nous a fait une offre à 2 792.00€ / trimestre à prestations égales. Pour autant, Mme le Maire souhaite des précisions avant de demander l'aval du conseil municipal.

Questions diverses

Mme le Maire remercie M. Petit pour l'organisation de la visite des bâtiments communaux et précise qu'il faudra peut-être voir les restes des bâtiments Ecoles Marmots, local des Pigeons, Stade St Pierre, Salle des sports et musique.

La Communauté de Communes Nièvre et Somme a offert un défibrillateur qu'il faudra installer et peut-être envisager des formations.

Mme le Maire précise que l'ouverture de la piscine est prévue le 20 décembre.

Le Maire,

Les membres présents,